

Liberté Égalité Fraternité



Dispositif test "décrocheurs" L1 STAPS.

Conseil d'administration du 4 novembre 2024 Délibération 2024/11/CA-024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBERÉ,

- APPROUVE la mise en œuvre du dispositif expérimental « test pour les décrocheurs en licence 1 STAPS » tel que détaillé dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération et selon les modalités d'application précisées dans la convention partenariale avec le CREPS de Toulouse relative au dispositif.
- ACCORDE une enveloppe de 10 000 euros maximum par an à l'expérimentation du dispositif, sur une période de deux ans. L'utilisation de cette enveloppe donne lieu à un compte rendu financier annuel comprenant un bilan qualitatif du dispositif et le détail des ressources affectées à la réalisation du dispositif subventionné.

Toulouse le 4 novembre 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

21 novembre 2024

Odile RAUZY





Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 9 www.univ-tlse3.fr

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA du 4 novembre 2024

Projet Décrocheurs L1 STAPS

EXPOSE DES MOTIFS

Malgrè une pression à l'entrée en L1 STAPS très forte (7500 dossiers pour 500 places), ne permettant qu'aux très bons lycéens d'y accéder, un nombre certain d'étudiants témoignent de difficulté plus ou moins importantes décrochent du cursus STAPS dès le début du semestre 2 (20 étudiants sans résultat à l'issue de la Session 1 semestre 1; 108 étudiants sans résultats à l'issue de la Session 1 semestre 2).

L'orientation initiale et/ou la maturité et l'autonomie des étudiants sont des origines plausibles de cette érosion.

Peu de solutions sont actuellement mises à leur disposition pour envisager une poursuite d'étude dans le domaine des métiers du sport.

Nous avons imaginé en collaboration avec le CREPS de Toulouse (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) un dispositif test permettant d'accompagner certains de ces étudiants dans la construction d'un projet visant à pouvoir continuer les études ou à se réorienter dans de bonnes conditions.

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Ce projet test limité à 20 étudiants et à 2 ans avec évaluations successives prévoit :

- un temps de remobilisation par un travail de positionnement puis de projection professionnelle conduit conjointement entre le CREPS et le SUIO;
- une période de découverte par la pratique de 2 à 3 formations JEPS (Jeunesse Education Populaire et Sport) au maximum;
- de se préparer et de valider des diplômes et/ou prérequis à l'entrée en formation professionnelle;
- de maintenir un engagement en STAPS au travers d'une UE au moins à valider au S2;
- de permettre un choix d'orientation éclairé : redoublement STAPS (si validation de l'UE citée *supra* ou réorientation en filière JEPS).
- Octobre, Novembre, Décembre N-1, Janvier N : 4 informations collectives de la promo STAPS sur le dispositif début d'identification des cas.
- Décembre N-1 / Janvier N : identification des publics décrocheurs suite aux partiels et proposition d'adhésion au dispositif
- Fin janvier N : sélection de 20 étudiants max pour intégrer le dispositif
- Période d'accueil des étudiants : Février à Mai (selon planning individualisé) Passation d'épreuves en juin

Séquences collectives

Information collective	07h
Positionnement individuel et élaboration du plan de formation	07h
Séquences Softskills	15h
<u>Prérequis à l'entrée en formation</u>	
Prépa TEP AF (2j + 1h visio) pour 1 groupe	15h
Prépa TEP APT pour 1 groupe	07h
PSC1 si non acquis pour 1 groupe	07h
PSE1 (prérequis BP AAN) pour 1 groupe	35h
Prépa BNSSA (1h/semaine entre 17 février et mi-juin) pour 1 groupe 15h	ı
Découverte des formations sur la base de 2 formations uniquement	
Découverte diplôme 1 pour 5 stagiaires - Semaine 1	35h
Découverte diplôme 2 pour 5 stagiaires - Semaine 1	35h
Découverte diplôme 3 pour 5 stagiaires - Semaine 1	35h
Découverte diplôme 4 pour 5 stagiaires - Semaine 1	35h
Découverte diplôme 1 pour 5 stagiaires - Semaine 2	35h
Découverte diplôme 2 pour 5 stagiaires - Semaine 2	35h
Découverte diplôme 3 pour 5 stagiaires - Semaine 2	35h
Découverte diplôme 4 pour 5 stagiaires - Semaine 2	35h
DISPOSITIF TOTAL de 388h (Maximum) x43€ de l'heure	16 684 €
Somme maximale retenue par le CFVU : 15000€ (10k€ par le CFVU, 5k€ par F2SMH)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.